



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à 18 heures, le Conseil municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

- 18h13 arrivée de Ludivine CORTY après le vote du PV du 24/03/2025, après le vote du secrétaire de Séance et après le vote du point n°1

Étaient représenté(e)s : Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées : Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

Monsieur le Maire : « Le quorum est atteint ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Claude BLOIS – Bruno VADON – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés -> 3

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY – Ludivine CORTY

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 24 mars 2025 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Claude ALIMI : « Monsieur le Maire, permettez-moi d'intervenir au sujet de l'appel des élus et de leur présence au procès-verbal, notamment celui du conseil précédent.

Si je me permets cette intervention, c'est qu'à plusieurs reprises, et en présence de témoins, M. Michel Bayard m'a indiqué vous avoir adressé, courant novembre 2024, une lettre de démission de son mandat de Conseiller Municipal. Toujours selon ses propos, tenus publiquement devant témoins, vous auriez convenu ensemble que sa démission ne serait prise en compte qu'après le vote du PLU, intervenu lors du Conseil Municipal du 19 décembre. Il était d'ailleurs bien présent ce jour-là.

Or, à ce jour, cette démission ne semble pas avoir été officiellement actée, ni portée à la connaissance du Conseil municipal, ni transmise au préfet, comme le prévoit pourtant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Plus étonnant encore : le procès-verbal du 24 mars, mentionne que M. Bayard était représenté par une procuration donnée à M. Bruno Vadon. Il semblerait qu'aujourd'hui encore, il soit représenté par Mme Danielle Serres, si j'en crois ce que je viens d'entendre.

Je rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, aux communes de notre strate démographique, la procédure de démission d'un Conseiller Municipal est strictement encadrée. La démission doit être formulée par écrit, datée et signée, ce qu'il m'a confirmé avoir fait, puis adressée au maire. Elle devient alors irrévocable dès sa réception par vos soins, sans qu'aucune acceptation formelle ne soit nécessaire. Le maire est ensuite tenu de transmettre cette démission au préfet sans délai excessif. C'est le Préfet qui constate la vacance du siège, et, le cas échéant, de publier un arrêté.

Dans un souci de transparence et de respect des procédures, pouvez-vous, M. le Maire, nous indiquer clairement où en est cette situation ? Peut-être ai-je été induit en erreur. La démission de M. Bayard a-t-elle bien été transmise au préfet ? Si oui, à quelle date ? Et dans le cas contraire, pour quelles raisons n'aurait-elle pas été envoyée ?

Je vous remercie pour ces éclaircissements ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Bayard n'est pas démissionnaire. Il est membre du Conseil Municipal. Pour la séance de ce soir, il a donné procuration à Mme Daniel-Serres, procuration que je tiens à votre disposition. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Claude ALIMI : « Très bien. Je reverrai sans doute M.BAYARD ».

Monsieur le Maire : « Bien entendu. Vous êtes, comme toujours, très bien renseigné. M. Bayard n'est pas démissionnaire, et j'en suis très content.

Votes :

Adopté → 25

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Claude BLOIS – Bruno VADON – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Abstention -> 1

Claude ALIMI

Absents non représentés -> 3

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY – Ludivine CORTY

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal du 14 avril est encore en cours de vérification. Je souhaite vous informer, de manière tout à fait exceptionnelle, qu'à l'occasion de l'examen du point relatif au déboisement d'une parcelle – sujet qui, on le sait, a suscité de vives réactions chez plusieurs habitants de la commune – je suspendrai brièvement la séance pour leur donner la parole. Je tiens à saluer leur présence, qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la préservation de notre environnement. Nous reprendrons ensuite la séance dans sa forme habituelle ».

Claude ALIMI : « Après les questions diverses ou avant ? ».

Monsieur le Maire : « J'ai été, on ne peut plus clair ».

1. Adhésion de la commune d'Ollières (compétence n°8) au profit de TE83 – Symielec Var – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Bonsoir à toutes et à tous. En tant que commune adhérente au Symielec, chaque fois qu'un transfert de compétence a lieu dans l'une des communes membres, toutes les communes doivent l'entériner par une délibération du Conseil Municipal.

Ce soir, il s'agit de la commune d'Ollières. Elle a acté l'adhésion à la compétence n° 8 « maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de Territoire d'Énergie Symielec-VAR.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert de compétence de la commune d'Ollières ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 3

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY - Ludivine CORTY

Monsieur le Maire : « J'ai omis de vous présenter, comme je le fais habituellement, les nouvelles des principaux sujets concernant la vie de la commune ».

ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

En juin, 10 bornes escamotables seront installées.

La reprise des trottoirs et accès de l'esplanade, devant la Poste, sont également programmés, prévus dans le même calendrier. L'objectif est de renforcer la sécurité des accès sensibles du centre-ville et d'adapter les dispositifs de sécurisation aux usagers réels de l'espace public, selon les jours et événements.

La diversité d'usage de l'esplanade nécessite des dispositifs performants et modulables.

ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Les acquisitions prévues pour la police municipale incluent :

- 1 véhicule SUV adapté aux zones accidentées ou périphériques.
- 2 vélos à assistance électrique pour améliorer la présence en centre-ville et en zone piétonne.

Pour ces 2 dossiers, une demande de subvention de 50 000 € a été déposée auprès de la Région Sud, dans le cadre de l'appel à projet « Région Sud, la Région Sûre ».

TRAVAUX SUR LES AXES ROUTIERS

Sur la route départementale du 11 novembre et du 8 mai, des travaux de réfection du tapis d'enrobés, ainsi que la signalisation horizontale, par le Département du Var, auront lieu de nuit, pendant la 2^{de} quinzaine de juillet.

Sur le giratoire Badinter, situé au nord, devant le Centre Technique Municipal, les travaux du giratoire sont terminés. Les services techniques ont effectué des travaux de remise en état de l'entrée du CTM, incluant la réfection de la clôture, la reprise des murets, et les plantations. L'aménagement paysager du centre du giratoire sera réalisé ultérieurement. Pour nous, c'est une grande satisfaction. En sortie du giratoire, les camions sortaient auparavant à une vitesse trop élevée dans la descente vers Auchan (ex-Casino), compromettant la sécurité. Ce problème a été pris en compte, et des mesures seront mises en place afin de renforcer la sécurité.

PARKING DU STADE

46 places supplémentaires seront créées. Le chantier ne débutera qu'en septembre car nous avons souhaité prendre en compte une préoccupation des riverains avec la construction d'un muret de séparation. Le Département du Var nous accompagne à hauteur de 130 000 €.

STADE DE FOOTBALL

Un fort désagrément est survenu à cause d'une ligne électrique enfouie et vétuste.

Le « Club-House » est actuellement privé d'électricité. Un générateur de secours a été loué, et la tranchée pour le remplacement du câble d'alimentation principal, hors d'usage en raison de la vétusté, est prévue pour les mois de juin et juillet.

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT DU CTM

Elle aura une puissance de 185 MWh, avec une capacité crête de 162 MWh.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2 juin, pour une durée de 6 semaines. Le projet est réalisé par SUNAREA, une PME française.

Une subvention de 36 592 € a été demandée au Département pour le renforcement de la structure.

Parallèlement, nous menons un projet complémentaire de centrale citoyenne, porté par une Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC), créée par un collectif de citoyens engagés dans la transition énergétique en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Ce projet vise à produire localement de l'électricité renouvelable pour les citoyens, principalement via des centrales photovoltaïques sur des toitures communales, sans artificialiser les sols ni altérer les espaces naturels. Le site actuellement envisagé, sous réserve d'études de la structure, est le toit de l'école Gavot.

RÉFECTION DU CHEMIN CAMBEIRON

Des travaux de réfection commenceront en juin sur une portion du chemin Cambeiron, en direction du Beausset-Vieux. Une subvention de 34 920 € a été demandée au Département du Var. Ce projet représente la 1^{ère} étape de la rénovation de notre patrimoine routier, qui couvre 98 km et nécessitera plusieurs années pour sa réalisation.

LIAISON CYCLABLE

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre est lancée. La date limite de remise des offres est le 10 juin 2025. Une 1^{ère} réunion de concertation avec les partenaires et les habitants aura lieu dans la 2^{ème} quinzaine de septembre, avec pour objectif le lancement des travaux au 1^{er} trimestre 2026.

Inscrite dans le cadre du schéma directeur cyclable intercommunal, approuvé par la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume en mars 2025, ce projet s'inscrit dans les

objectifs du plan de mobilité intercommunale. La future liaison cyclable du Beausset représente un axe structurant pour le développement des mobilités actives, à l'échelle communale, bien sûr, mais aussi intercommunale.

Ce projet de liaison vise à relier les deux extrémités de la ville, en desservant les établissements scolaires, les équipements sportifs, l'entrée de ville et les principaux arrêts de transport en commun soit un linéaire de 1,7 km, dont 1,2 km de création et 500 m en requalification.

L'aménagement, principalement dédié aux cyclistes et aux autres mobilités douces, favorisera le report modal et renforcera la sécurité des déplacements quotidiens. Une attention particulière sera portée à la sécurisation des traversées des RDN8 et RD559B, notamment en raison de la circulation des poids lourds. Je reviendrai ensuite sur ce point.

Un carrefour sensible fera également l'objet d'un traitement spécifique, avec une signalétique adaptée, un aménagement paysager harmonieux et du mobilier urbain adapté.

Une subvention de 50 000 € a été sollicitée auprès de l'ADEME, au titre des « axes, études, vélos, animation et communication ».

Une autre subvention de 28 000 €, pour les études, a été demandée à la Région Sud via le contrat *Nos territoires d'abord*, sur la ligne dédiée à la mise en œuvre du schéma cyclable intercommunal.

Le schéma intercommunal a, comme 1^{er} objectif, de relier Sainte-Anne d'Évenos au collège du Beausset et de relier Le Beausset vers Bandol.

il nous semble nécessaire et structurant d'accompagner cette initiative, en prenant à notre charge, avec les subventions demandées, la réalisation de ce maillon local entre les 2 axes.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Nous allons de déconvenue en déconvenue. Vous le verrez dans le Compte Administratif que je vous présenterai : nous avons déjà consacré 90 000 €.

Lors des dernières pluies, nous avons eu la désagréable surprise de constater l'effondrement d'environ 1 à 2 m² de plafond. Fort heureusement, cela s'est produit à l'intérieur d'une chapelle théoriquement non fréquentée.

Une étude de grande ampleur est donc lancée. La phase d'analyse et de négociation est en cours pour désigner le maître d'œuvre. Une fois l'entreprise retenue, ce qui devrait être imminent, une phase de 12 semaines d'études et de diagnostics débutera. Elle devra aboutir à une programmation pluriannuelle, chiffrée et détaillée des travaux à réaliser sur l'édifice.

3 phases sont envisagées :

- La mise en sécurité vis-à-vis du péril,
- La conservation,
- L'embellissement.

Cela prendra le temps nécessaire, mais nous voulons traiter ce sujet en profondeur.

TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

L'accompagnement technique est assuré par Var Ingénierie, agence technique du Département du Var à laquelle nous avons adhéré lors d'une des dernières séances. Cette agence accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Je vous rappelle qu'en août dernier, nous avons rompu le contrat avec la maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général. Je n'y reviens pas, j'en ai longuement parlé.

Le projet est redimensionné pour rendre accessible la totalité du rez-de-chaussée, au lieu de seulement l'alle sud. Nous abandonnons l'accessibilité à l'étage car les travaux auraient pu dénaturer le bâtiment.

ÉCOLE MATERNELLE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

C'est un peu long, mais beaucoup de choses avancent. Une réunion de cadrage a eu lieu sur site. Un châssis test a été posé et validé. Le chantier complet démarrera au début des vacances scolaires.

C'est la dernière phase des travaux du programme de rénovation énergétique des écoles lancé en 2023. De mémoire, cette rénovation aura coûté plus de 1 200 000 €. Nous bénéficions d'une subvention DETR (l'État via le Département) et du Conseil Départemental.

AMÉLIORATION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE

La commune du Beausset engage dès 2025 une 1^{ère} phase de travaux pour renforcer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), conformément au schéma communal adopté en 2024. Ce projet vise à installer des poteaux et bornes incendie dans les zones urbanisées à risque, en interface avec les massifs boisés, dans un contexte de réchauffement climatique accru.

Il s'inscrit dans un plan global de mise en conformité du réseau, estimé à 3 400 000 € HT d'ici 2060, ce qui est énorme. On ne va pas attendre 2060. La 1^{ère} phase, de 2025 à 2027, s'élève à 380 000 euros et bénéficiera à la protection de nombreuses habitations. Dès cette année, 100 000 € seront mobilisés pour lancer les travaux.

Qu'est-ce qui a été priorisé ? Les opérations ne nécessitant pas de gros travaux sur les réseaux d'eau existants, afin de protéger le plus rapidement possible 300 habitations d'ici 2027.

Une subvention de 100 000 € a été sollicitée auprès du Fonds Vert, sur un montant total éligible de 380 000 €. Cette aide représenterait 50 % des dépenses éligibles mais avec les restrictions actuelles sur ce fonds, notamment de l'État, on s'attend plutôt à 25 % mais la demande reste de 50 %.

LE LAVOIR

Il s'agit de l'ancien lavoir, avenue du Souvenir Français, tout près des anciens abattoirs. La réhabilitation était une demande assez ancienne. Une réunion publique sera organisée le samedi 14 juin à 10h pour associer les habitants au projet de valorisation.

L'idée est de mettre en valeur cet ancien lavoir en créant un lieu de rencontre, avec notamment un terrain de boules amateur au centre des vestiges encore présents.

FONTAINE – JEAN JAURÈS

Une grande satisfaction et nos remerciements aux services techniques. L'eau coule à nouveau après une opération complexe.

MUR D'EXPRESSION LIBRE AU GYMNASÉ

La régie bâtiment finalise les travaux pour une inauguration prévue début juin.

TERRAIN TRANSDEV

Le terrain Transdev, en contrebas du rond-point de Maran, que nous avons préempté, a malheureusement été retiré de la vente le dernier jour. Il ne sera donc pas préempté. Transdev ne peut pas le vendre. Il va le garder au moins 2 ans. Actuellement, ils prévoient de le louer. C'était ce que nous voulions éviter. Les règles restent les règles.

GESTION DE LA CIRCULATION DES CAMIONS ET ACCÈS AU PLATEAU DE SIGNES

La circulation des camions est un sujet sur lequel nous travaillons depuis notre élection en 2020. Les réunions ne sont pas très spectaculaires, mais elles avancent.

En 2021, avec l'appui de l'Agglo et du Département, à l'issue d'ateliers du territoire organisés par le Préfet pour parler du développement du plateau de Signes, plusieurs scénarios avaient été présentés : agro-pastoral, hydrogène, tourisme.

Ces ateliers du territoire devaient se fixer sur 1 seul de ces 3 scénarios. Nous avons obtenu qu'enfin, au bout de 33 ans, l'accès à la zone du plateau de Signes soit étudié sérieusement avec une étude. Jusqu'ici, malgré les rumeurs, il n'y avait eu aucune étude en 33 ans. Certains proposaient des solutions sans étude préalable.

En septembre-octobre 2021, le Préfet de Région a organisé une réunion avec tous les partenaires des Bouches-du-Rhône et du Var. Lors du tour de table, les collectivités ont mis 1 100 000 € sur la table pour financer des études. Ces études ne coûtaient pas autant, mais la somme était disponible.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var a été chargée de mener l'étude, puisqu'elle gère la commercialisation des parcelles de la zone d'entreprises.

Malgré tous les camions que l'on voit passer, il reste encore 40 ha à commercialiser.

Nous avons obtenu de la Chambre de Commerce qu'aucune nouvelle entreprise de logistique, très génératrice de transports, ne soit implantée.

L'étude prévoyait initialement un délai de 30 mois pour ses conclusions. Nous avons réussi à le réduire à 12 mois, grâce au vœu émis par le Conseil Municipal du Beausset à l'unanimité.

Le bureau d'études a été choisi le 18 septembre 2023. Après une phase de mise en route, début 2025, un comité de pilotage (COPIL), très intéressant, s'est tenu. Il a réuni également les opérateurs économiques. Nous avons beaucoup avancé sur ce sujet.

L'intérêt de ce comité de pilotage, c'était que le Var, dans son ensemble, puisse se présenter d'une seule voix. Le Préfet a d'ailleurs utilisé une image parlante : celle d'un « pack de rugby », complètement solidaire et pour éviter toute mauvaise interprétation, nous avons convenu que le compte rendu de la réunion serait rédigé et transmis par le Préfet du Var. Je précise que nous avons déjà reçu une première version, à relire pour validation. Les autres partenaires l'ont également reçu. Je pense qu'on disposera de la version finale dans moins de 15 jours. Je la rendrai publique dès réception.

Le Préfet du Var a aussi demandé que les propositions soient affinées. Une nouvelle étude a donc été commandée, financée sur les 1 100 000 € engagés. Elle devra être rendue avant le 14 juillet, pour approfondir les scénarios.

Ce n'est pas spectaculaire mais les choses avancent.

TRAVAUX DU COMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION SUD-SAINTE-BAUME

Nous avons souvent l'impression que c'est une entité un peu lointaine. Pourtant, sur le 1^{er} semestre de l'année, l'Agglo a investi et va investir 402 874 €.

Parmi les opérations prévues :

- la résolution des problèmes d'assainissement sur la place de l'Église, où des eaux usées semblaient se déverser dans le réseau pluvial, provoquant des odeurs lors des pluies,
- la dilatation du collecteur des eaux usées du Gourganon,
- le débroussaillage des axes communautaires,
- la démolition et le remplacement de 4 points d'apport volontaire pour les ordures ménagères, à la charge de l'Agglo.

Ces points concernent les secteurs de Maran, bas du Gourganon, et 2 au Grand Canadau.

Comme chaque fois, je tenais à vous informer de ce qui se passe dans notre commune. J'aurais d'ailleurs dû le faire avant d'ouvrir l'ordre du jour ».

Claude ALIMI : « Je voulais une précision concernant le stade de foot. Vous avez dit qu'il y avait un problème de ligne électrique. La précision, c'est depuis quand ?

J'ai vu que vous aviez prévu des travaux en juin-juillet. Peut-être que M. Arnaud Dot en sait un peu plus. J'ai entendu dire qu'il y avait un générateur qui coûtait très cher ! »

Monsieur le Maire : « Oui ».

Claude ALIMI : « Je voulais savoir le coût exact. Est-ce qu'il existait une possibilité de réduction du délai de mise en conformité ? »

Monsieur le Maire : « J'essaie de répondre de mémoire. Ça nous coûterait 6 000 €. Les travaux sont importants. Fabien, peux-tu préciser ! »

Fabien BAUDINO : « Oui, la location du générateur coûte dans les 6 000 € ».

Claude ALIMI : « 6000 € en totalité ? »

Fabien BAUDINO : « Nous avons une 1^{ère} location et avons demandé une prolongation. Une 1^{ère} intervention par une entreprise a eu lieu dans un 1^{er} temps pour repérer l'endroit endommagé. Cette entreprise est venue et a effectué des sondages. Une 1^{ère} coupure a été repérée. Nous avons fait décaisser le terrain pour dégager la gaine. L'entreprise SPIE

est intervenue. En réalité, c'est le câble sur toute la longueur qui est vétuste et défectueux. Le trou a été rebouché à cet endroit. Il faut de nouveau ouvrir la tranchée sur toute la longueur depuis le coffret à l'entrée du parking jusqu'à l'entrée du tableau ».

Claude ALIMMI : « J'ai entendu dire que le générateur coûtait un peu plus que 6 000 €, car c'était un coût hebdomadaire de... Vous pouvez peut-être me préciser ce montant ? »

Fabien BAUDINO : « J'ai plus les chiffres en tête, mais c'est dans ces eaux-là ! »

Monsieur le Maire : « C'est 6 000 € à ma connaissance, lorsque les travaux seront terminés. Si vous le souhaitez, on pourra vous fournir le détail des coûts : terrassement, générateur et remplacement du câble électrique ».

Claude ALIMMI : « Bien sûr, je pense que ça intéresse tout le monde ».

Monsieur le Maire : « Bien entendu, mais nous souhaitons que la JSB ne suspende pas ses activités, ce qui aurait été une solution, en lui demandant, comme cela avait été fait lors de la rénovation du stade. On leur avait dit de se rendre ailleurs, on leur avait trouvé une solution à Bandol, mais nous, même si cela avait un coût, nous voulions qu'ils poursuivent leur session ».

Claude ALIMMI : « Vous avez bien fait, la seule chose était une intervention avant juillet ».

Monsieur le Maire : « Nous essaierons de faire au mieux ».

2. Adoption du Compte de gestion 2024 de la commune – Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je rappelle évidemment la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, qui est une règle depuis Napoléon, et c'est un principe budgétaire essentiel. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. L'ordonnateur, c'est évidemment le maire, tandis que le comptable est le seul chargé des dépenses de la prise en charge des recettes ainsi que du maintien et du maniement des deniers publics.

Concernant le Compte de Gestion de 2024, vous avez le tableau sous les yeux : un résultat d'exécution de 691 000 €, auquel il faut déduire la reprise de clôture de 417 000 € qui correspond à un déficit sur l'investissement 2023.

Pour le fonctionnement, le résultat sur exécution de 813 000 € et à la clôture, le total cumulé est de 2 304 000 €.

Je vous propose, comme à l'habitude, que la discussion détaillée se fasse sur le Compte Administratif, qui correspond à l'euro près, sur toutes ces lignes, au Compte de Gestion.

Je vous demande de bien vouloir approuver le Compte de Gestion, et je propose un débat large sur le Compte Administratif ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Claude ALIMMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI – Clivly RIDE-VALADY

3. Élection du Président pour le vote du Compte Administratif 2024 de la commune – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je vais présenter le Compte Administratif. C'est le compte de l'ordonnateur. Je ne pourrai pas le voter. Je sortirai au moment du vote. Je vous propose de désigner Mme Danièle Serres, 1^{ère} Adjointe, comme président de séance à ce moment-là ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Claude ALIMY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI – Clivy RIDE-VALADY

4. Adoption du Compte Administratif 2024 de la commune – Annexes – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je ne reprends pas la définition du Compte de Gestion ni du Compte Administratif. Vous avez eu une note de synthèse du Compte de Gestion.

Je tiens à remercier notre directrice financière, je l'ai trouvée claire. Elle a préparé un PowerPoint que je vais vous vous commenter. Cela rappelle ce qu'est un Compte de Gestion et le résultat de clôture est positif avec 2 304 000 €.

Commençons par la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 10 596 000 €.
- Recettes de fonctionnement : 12 900 000 €.
- Résultat d'exercice de fonctionnement : 813 000 €.

Maintenant, entrons dans le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement. D'abord, les dépenses. Vous avez une synthèse complète.

Charge de personnel

La charge de personnel pour le compte 012 : 5 840 000 €, soit 58,8 % de nos dépenses. Ce ne sont pas les dépenses nettes de personnel, il y a des subventions et des atténuations de charges. Nous sommes sous les 58 %, mais c'est la présentation obligatoire.

Ce poste, en hausse de 0,96 % malgré l'augmentation de 5 points d'indice pour toute la fonction publique en 2024, était un rattrapage des années d'inflation. Cette hausse est légère car nous avons eu des difficultés de recrutement en 2024 et certains postes n'ont pas été pourvus au moment souhaité.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général : 2 708 000 €. Il s'agit du fonctionnement des services, en baisse. Je tiens à saluer les services car ils ont pris à cœur de diminuer les dépenses malgré l'inflation.

J'expliquerai en détail les économies qui ont été faites. Certaines étaient prévues, notamment la baisse de l'éclairage la nuit et cela a permis d'économiser 100 000 €.

Il y a eu une grande implication des services, qui ont fait baisser, nos contrats d'assurance, etc. C'était vraiment remarquable.

Autres charges

Les autres charges, visibles pour ceux qui ont les documents sous les yeux, figurent dans le chapitre 65. Le détail sera vu plus tard.

Il y a une hausse de 9,1 %, tout est maîtrisé.

Atténuation des produits

Maîtrise compliquée car il s'agit de la pénalité pour la loi SRU, notre manque de logements sociaux, à laquelle s'ajoutent 145 000 € versés précédemment.

Fond de péréquation intercommunale

Sur les 190 000 €, une partie est prélevée par l'État au titre du fonds de péréquation intercommunale, destiné à soutenir les communes les moins favorisées.

Dépenses de fonctionnement et masse salariale

Les dépenses de personnel, ce compte 012, évoqué précédemment, n'ont utilisé que 95 % du budget car les recrutements n'ont pu avoir lieu à temps.

La masse salariale, après déduction des atténuations de charges, représente la véritable masse salariale, celle payée par la commune, car certains emplois sont subventionnés. Exemple : France Service, participation à l'emploi de la personne chargée des passeports, forte participation de l'État pour notre chargée de mission « Petite Villes de Demain », etc. Tout cela s'additionne et le total atteint 5 400 000 €. Cela représente environ 55 % des dépenses, et non presque 59 %.

Enfin, l'intégration des 5 points d'indice.

Économies sur les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent au fonctionnement des services.

Une économie de 170 000 € a été réalisée pour les services, et de 140 000 € sur les consommations d'énergie.

Les dépenses électricité, gaz et fioul s'élevaient à 456 000 €. Elles sont passées à 315 000 € grâce à ces économies.

Il n'y a pas que l'éclairage de nuit ; il y a aussi la vigilance des services.

L'éclairage de nuit représente à lui seul 100 000 €, et là, nous sommes à 140 000 €.

La rénovation énergétique des écoles porte ses fruits.

La mise en place de nouveaux marchés a aussi permis d'économiser 24 000 € sur l'entretien des terrains et des espaces verts en analysant et en passant de nouveaux marchés.

Économies sur les assurances

Il en va de même pour les assurances. Elles ont permis une économie de 146 000 €. Nous sommes passés de 512 000 € à 366 000 €.

Les assurances, c'est un sujet complexe. Un bureau d'études a été consulté pour nous aider, et nous ne le regrettons pas. Cette économie de 146 000 € se répercutera tous les ans.

Dépenses de gestion courante

Nous avons les subventions aux associations, ainsi que les subventions d'équilibre pour le CCAS et la Caisse des écoles.

Nous avons voulu éviter de chercher des économies sur la solidarité et les enfants des écoles.

Nous n'avons pas fait d'économies supplémentaires, mais engagé une réorganisation. Certains emplois étaient mal attribués et nous les avons redéployés là où cela avait du sens. Cela explique cette différence.

Notre objectif reste clair : pour la solidarité et les écoles, nous ne cherchons pas à réduire le service, même si nous cherchons à faire des économies.

Les subventions aux associations ont été augmentées.

Subventions aux associations

Pour le moment, nous n'avons pas encore répondu à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous demandait d'inclure dans ces subventions les subventions en nature, c'est-à-dire les salles, l'entretien des stades, etc.

Tout ce que nous faisons pour permettre aux associations de fonctionner et de bien vivre. La Chambre Régionale des Comptes nous a demandé d'intégrer cela. Ce sera fait, c'est un travail assez lourd, mais il sera fait.

Cotisations et charges de gestion courante

Les cotisations partenaires concernent les syndicats auxquels nous adhérons, notamment le SIVAAD, pour les denrées alimentaires, etc.

Il y a aussi les indemnités des élus et d'autres charges de gestion courante.

Les autres charges de gestion courante incluent notamment nos locations informatiques pour le cloud, les logiciels, et des créances admises en non-valeur. Ces dernières représentent 3 000 €, principalement pour la cantine.

Autres dépenses de fonctionnement

On retrouve les atténuations de produits, notamment la pénalité SRU à hauteur de 255 000 €, à laquelle il faut ajouter 145 000 € que nous avons avancés précédemment et qui nous ont été remboursés.

Fond de péréquation et taxes diverses

Le fonds de péréquation, le reversement de la taxe de séjour, avec la part du département. Il y a également 20 000 € pour la « ligne nouvelle », une taxe additionnelle mise en place par la Région. Cela ne nous enchante pas, mais nous la collectons.

Nous pensons toujours que la ligne nouvelle, telle qu'elle est conçue en traversant notre territoire, est un non-sens économique, humain et environnemental.

Ce n'est pas un sujet du Compte Administratif, mais je tenais à le dire.

J'espère qu'au vu de la conjoncture Européenne et Française, cette folie ne verra pas le jour. En attendant, c'est une taxe demandée en supplément à nos touristes.

Pour nous, c'est une opération blanche sur les finances de la commune.

Charges financières

Ce sont les intérêts de la dette. Les intérêts figurent en fonctionnement et le capital de la dette en investissement.

Cette année, les intérêts ont légèrement augmenté, liés à l'emprunt contracté en milieu d'année et non en fin d'année, comme habituellement.

La prudence de la gestion est évidente, puisque les courbes baissent légèrement où se stabilisent. Il n'y a pas d'envolée des dépenses.

Recettes de fonctionnement

Maintenant que les dépenses sont traitées, passons aux recettes de fonctionnement.

Je ne vais pas trop insister sur ce camembert. Peut-être aurait-on pu le mettre à la fin.

Impôts et taxes

Nous en venons maintenant à la partie des impôts et taxes. Vous le savez, nous recevons une attribution de compensation de l'Agglomération. Cela correspond à ce que nous percevions autrefois via la taxe professionnelle, à laquelle sont déduits les services pris en charge par l'Agglo. Par exemple, la Défense Incendie Départementale, pour laquelle un peu plus de 300 000 € sont désormais couverts par l'Agglomération. Cette ligne est restée stable cette année.

Les impôts locaux, eux, s'élèvent à 7 000 000 €. Vous avez les autres taxes locales dont le détail est fourni dans vos documents.

Fiscalité et contexte économique

Concernant les impôts et cela a fait couler beaucoup d'encre !

En raison de la situation internationale, qui a entraîné une inflation sans précédent ainsi qu'une hausse des prix des matériaux disproportionnée par rapport à cette inflation, nous avons été contraints d'augmenter le taux d'imposition. Je tiens tout de même à rappeler un point important. Notre structure de recettes repose principalement sur l'impôt puisque nous n'avons ni casino, ni marina, ni autres sources de revenus annexes, nos marges de manœuvre sont très limitées. Lorsqu'il y a 1 % d'inflation, cela se traduit par une hausse des valeurs locatives de 1 %, mais en réalité, nos recettes n'augmentent que d'environ 2/3 de ce taux. Autrement dit, chaque point d'inflation entraîne une baisse de recettes de 0,35 %.

Jusqu'à présent, nous parvenions à contenir cette pression grâce à une gestion rigoureuse, d'autant que l'inflation restait autour de 1 %, voire en dessous. Mais en 2 ans, nous avons connu 15 % d'inflation. Dans ces conditions, il n'était malheureusement plus possible de maintenir le cap.

Détail du produit fiscal

Les droits de mutation sont en baisse en raison du ralentissement du marché immobilier. Il en va de même pour d'autres recettes fiscales comme la taxe sur la consommation d'électricité, les droits de place, la taxe de séjour, la taxe locale sur la publicité extérieure, ainsi que les autres fiscalités locales.

Dotation

La DGF, que l'on appelle communément une dotation, n'en est pas réellement une. Il s'agit en réalité d'un transfert de charges de l'État vers les communes, que l'État continue pourtant de qualifier de dotation. Malgré l'inflation, cette dotation est restée constante. Elle a été réévaluée en 2024. Nous récupérons également une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement. Globalement, les dotations sont en baisse de 2,15 %.

Recettes tarifaires et remboursements

Les recettes tarifaires, telles que celles liées à la restauration scolaire, aux activités jeunesse et à la culture, sont en légère baisse. Cela concerne notamment les recettes issues des spectacles, des clubs « Ados bougez-vous », et d'autres activités similaires.

Nous percevons aussi des remboursements d'assurance en lien avec des absences du personnel.

Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante regroupent notamment les revenus issus de notre patrimoine, tels que les loyers perçus, la location d'antennes etc...

Pas de questions sur le fonctionnement ? Très bien, elles viendront plus tard.

Section d'investissement

Nous avons dépensé 2 928 000 € pour 3 200 000 € de recettes, ce qui donne un résultat d'exercice positif de 691 000 €.

Le fait d'avoir un résultat positif n'est pas fréquent ; il s'explique essentiellement par le décalage des travaux de l'espace Mistral. En effet, nous réglons les factures au fur et à mesure de leur réception, ce qui explique ce résultat positif en fin d'exercice.

Dépenses d'équipement

Pour les travaux et acquisitions le montant s'élève à 1 948 000 €.

Le remboursement de la dette s'élève à 488 000 €.

Les opérations d'ordre, 64 000 €, correspondent à des écritures comptables comme l'amortissement des subventions d'investissement, que l'on retrouve aussi dans les recettes de fonctionnement.

Les principaux investissements

Les élus, vous avez la totalité des investissements bien entendu.

L'espace Mistral : 469 000 € engagés. Le chantier a connu du retard dans les travaux et dans la facturation.

Les équipements sportifs : 222 000 € incluant la réfection des vestiaires, le cheminement du stade de foot et la rénovation des vestiaires du stade de rugby. Cela représente 127 000 € de subventions pour toutes les associations. De mémoire, un peu moins de 40 000 € attribués au foot et au rugby. »

Les voiries et réseaux : 415 000 €. L'extension du parking du stade a été repensée pour répondre aux demandes des riverains, avec la création d'un mur de séparation entre leur propriété et le parking. Le projet a pris du retard, nous en avons tenu compte et les 12 000 € engagés ne représentent qu'une petite avance sur le coût total du muret, qui devrait dépasser les 60 000 €.

70 000 € pour le parking de la RDN 8 situé près de « Bio-littoral » et du « centre de soins sans rendez-vous ». C'est un investissement que nous ne regrettons pas. Un maire ne reçoit pas beaucoup de félicitations des usagers. Je ne m'en plains pas, c'est la coutume. Depuis l'ouverture du « centre de soins sans rendez-vous », je revis lorsqu'on me croise.

Travaux d'éclairage, bâtiments, écoles : 233 000 €

L'église a reçu 90 000 €. Elle est dans un état déplorable. Nous avons décidé d'arrêter les rustines. Une étude débutera bientôt sur 12 semaines. La charpente suscite des doutes. Au-dessus, des tuiles. En dessous, un système de lattes. La charpente reste invisible. Exemple parmi d'autres.

Pour les écoles, 130 000 €. Il s'agit des travaux courants, pas de la rénovation énergétique. Prévention et sécurité : 87 000 € investis dans les hydrants, les bouches d'incendie et le matériel de prévention.

Le schéma communal permet d'établir un plan des investissements sur plusieurs années : il prévoit, d'ici 2060, un besoin total de 3 400 000 € HT. Cela représente 380 000 € de premiers investissements à engager d'ici 2027.

Équipement des services : matériel, logiciels, outillage technique, matériel de restauration scolaire.

Ce sont les principaux investissements.

Remboursement du capital

En 2024, nous avons prévu d'emprunter 1 950 000 €.

Comme vous le savez, l'emprunt voté avec le budget correspond à un plafond maximal, mais il n'est pas nécessairement utilisé dans son intégralité. Cette année, par exemple, nous avons emprunté 1 000 000 €, au lieu des 1 950 000 € autorisés, et les annuités s'élèvent à 488 000 €. Nous restons encore en dessous du niveau de remboursement des annuités de la dernière année de la mandature précédente.

Le critère demandé par les banques « quelle est votre durée de désendettement ? »

Notre CAF brute c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement avant remboursement de la dette permet d'évaluer notre marge de manœuvre financière. Si nous consacrons l'intégralité de notre capacité d'autofinancement au seul remboursement de la dette, sans plus réaliser aucun investissement, si nous arrêtons de faire vivre la commune, il nous faudrait aujourd'hui 3,54 années pour tout rembourser. Un an de moins que lors de la dernière année du mandat précédent, autour de 4,45 ou 4,50 années. Malgré tous les projets, nous maintenons le cap.

Subventions d'investissement et participation

La participation s'élève à 9 000 €. Nous avons pris des parts dans la SPLM. Il s'agit d'une société d'aménagement public avec laquelle nous collaborons pour l'urbanisation de la zone de Pignet. Quant aux opérations d'ordre, elles correspondent à l'amortissement des subventions.

Les recettes

- Financement externe : 1 000 000 € empruntés au lieu de 1 950 000 €. Les subventions d'investissement sont détaillées dans les documents.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) est plus important que sur le fonctionnement car la quasi-totalité de nos travaux sont exonérés de TVA. Nous la payons, puis la récupérons presque intégralement.
- La taxe d'aménagement : Elle s'applique à chaque nouvelle construction. C'est la dernière année où nous la récupérons intégralement car l'Agglomération détient les compétences en matière d'assainissement, d'adduction d'eau, etc. Il a été décidé avec l'accord de l'ensemble des communes qu'à partir de 2025, 30 % de la taxe d'aménagement seront reversés à l'Agglomération.
- Autofinancement : 668 000 €
- La dotation aux amortissements est plus importante que les années précédentes car la règle comptable a changé. Auparavant, l'amortissement était comptabilisé en fin d'année. Désormais, il s'effectue dès le jour de l'acquisition ce qui reflète davantage la réalité économique. Ce changement entraîne une dotation aux amortissements plus élevée puisqu'elle est enregistrée dès le début de l'acquisition. Cela a un impact direct sur la section de fonctionnement, qui doit en absorber le coût.

Situation financière

La situation financière repose sur l'épargne brute et le niveau d'endettement déjà évoqué. Actuellement, la commune est à 3,54 années. Les taux bancaires augmentent. Certaines banques deviennent réticentes à prêter au-delà de 12 ans de durée de désendettement. La durée des emprunts a été expliquée précédemment, inutile d'y revenir.

Le résultat global s'élève à 2 589 000 €. Il se répartit entre 2 300 000 € en fonctionnement et 285 000 € en investissement. Ce dernier chiffre intègre un retrait de 417 000 €, correspondant au besoin de financement non couvert pour l'investissement 2023. Il fallait bien les payer à un moment ou à un autre !

Résultats de clôture

L'investissement est positif. Les restes à réaliser tournent autour de 1 000 000 € en subventions et de 1 000 000 € en dépenses. On a un solde de 11 000 €.

Affectation du résultat

Lors du vote du Compte Administratif, nous proposerons d'affecter une partie du résultat à l'investissement ce que nous ne faisons pas les années précédentes car nous étions en déficit d'investissement. Cette mesure permet de préserver l'avenir.

Report du solde

Le reste sera reporté en fonctionnement.

Qui souhaite prendre la parole ? »

Michèle SALLES : « Merci pour les documents qui étaient très clairs et très complets. Concernant la présentation à l'écran, c'est un peu dommage, car d'ici, nous ne voyons pas bien tous les chiffres. Excusez-nous ».

Monsieur le Maire : « J'ai une proposition pour l'avenir, quand nous serons riches : faire comme l'Agglo. Dans leur salle, il y a 3 écrans ».

Michèle SALLES : « Ce serait bien ! Merci pour les documents reçus, ils étaient clairs, précis et complets, donc félicitations.

Le Compte Administratif pour l'année 2024, qui vient de nous être présenté, présente une nette amélioration des résultats par rapport à l'année 2023. Comme vous l'avez dit, le résultat de l'exercice passe de 476 738 € à 813 270 €. C'est une très bonne nouvelle en soi.

Cette amélioration provient, pourtant, essentiellement d'une augmentation importante des contributions directes, comme on a pu le voir dans le fameux camembert et notamment de la taxe foncière qui a augmenté de 12 % en 2024. Les contribuables Beaussetans propriétaires y ont directement participé en voyant leur taxe foncière bondir de manière conséquente sur 2024.

Dans le même temps, les dépenses ont été à peu près contenues, notamment grâce à des décalages de recrutement, comme le Maire nous l'a expliqué et il est dommage que les recettes provenant des services aient diminué de 8 %.

Au total, l'autofinancement net, ou l'épargne nette, est passé de 458 000 € en 2023, ce qui était vraiment très faible, à 953 000 € en 2024. La situation est donc nettement meilleure mais nous restons toujours en dessous du 1 000 000 € d'épargne annuel annoncé les années précédentes, chaque fois que nous avons eu des prévisions pluriannuelles. C'est légèrement en dessous mais toujours inférieur.

Les investissements réalisés en 2024, bien détaillés, représentent un total de 2 500 000 € et cela ne représente que 59 % du total budgété avec un report conséquent d'investissements sur 2025, dû à Mistral, ce qui permet d'améliorer nettement les résultats globaux de 2024.

Ce Compte Administratif sera le dernier avant les prochaines élections municipales. C'est donc la dernière occasion de se pencher sur les chiffres réels, car après, nous n'aurons plus que des budgets à examiner, et un Compte Administratif uniquement lorsque la nouvelle équipe municipale sera en place.

Cet autofinancement dégagé sur ce Compte Administratif, même s'il est en nette amélioration, ne permet pas d'envisager l'avenir et la prochaine mandature, quelle qu'elle soit, avec une totale sérénité.

Pour pouvoir financer un programme d'investissement ambitieux pour la commune, ce que ne manqueront pas de promettre tous les candidats, il faudra obligatoirement augmenter soit la dette, soit les subventions reçues, mais c'est déjà compliqué, et je crois qu'il y a eu beaucoup d'efforts de fait, ou d'augmenter le résultat de fonctionnement. Pour augmenter ce résultat de fonctionnement, notre groupe ne souhaite pas, évidemment, que le levier de l'augmentation des taux d'imposition soit à nouveau actionné.

Donc... que reste-t-il ? Il faut soit trouver de nouvelles recettes, hors recettes sur la fiscalité locale, soit restructurer les actions municipales pour les rendre moins onéreuses.

J'ai bien compris qu'il y avait eu une gestion efficace, d'écoute, cela a été largement expliqué, mais au-delà de cette gestion efficace, il faut peut-être remettre en perspective un certain nombre d'actions pour se projeter vers un avenir plus serein pour la commune.

C'est tout ce que nous avons à dire au niveau de notre groupe. Ce ne sont pas des questions, simplement un avis sur ce Compte Administratif et sur les perspectives qu'il ouvre pour la suite.

Merci beaucoup ».

Monsieur le Maire : « D'autres remarques ? »

Laurence BOUSAHLA : « Bonsoir. Concernant le Compte Administratif, si le bilan est positif, c'est grâce aux économies réalisées sur l'électricité, notamment sur l'éclairage public, malgré un désaccord de la population et surtout sur les 5 457 000 € de travaux prévus, seulement 1 948 000 € ont été réalisés. Ajoutés aux 1 016 000 € de reste à réaliser, cela fait 2 964 000 €, très loin du total des travaux prévus. Par conséquent, le bilan ne peut qu'apparaître favorable.

Il faut prendre en compte la hausse des impôts sur le foncier, estimée à 700 000 € ainsi qu'un emprunt de 1 000 000 € venant s'ajouter au résultat final. Cet emprunt a été fait principalement pour les travaux de Mistral, commencés en fin d'année et dont aucune facture n'a été émise en 2024.

Un tel emprunt était-il nécessaire au vu des travaux non réalisés ?

Pourquoi avoir budgété 5 450 000 € de travaux et n'en avoir réalisé que 1 948 000 € ?

Y a-t-il eu des problèmes d'exécution ? Si oui, lesquels ?

Existe-t-il un manque de personnel pour monter les dossiers ?

Quels sont les autres problèmes ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées en partie parce que de nombreux agents ont quitté leur poste entre mars et décembre sans être remplacés immédiatement. Cela peut représenter un équilibre favorable car moins de personnel signifie aussi moins de charges mensuelles et annuelles.

Avec une année complète en 2025, ce ne sera pas pareil. Les dépenses de fonctionnement seront bien plus élevées.

Pour conclure : beaucoup de projets mais peu de réalisations. Malgré cela, un emprunt de 1 000 000 € et toujours un budget de fonctionnement en hausse, surtout si l'on comptabilise tous les départs d'agents de la commune depuis votre élection.

Pour nous, ce n'est pas vraiment un bilan aussi positif ».

Monsieur le Maire : « Merci. D'autres contributions ?

Je vais essayer de répondre et de rassurer, si j'y arrive. Je comprends que ce Compte Administratif est bon et qu'il préserve l'avenir.

Michèle, nous avons un désaccord de fond.

La dette, ce n'est pas un gros mot. Nous avons trouvé un patrimoine particulièrement délaissé : que ce soit l'église, l'espace Mistral, ce bijou au cœur de la ville, sans parler des autres investissements urgents. Nous avons réhabilité le stade, fait la rénovation énergétique des écoles, qui génèrent déjà des économies.

L'enjeu, ce n'est pas de dire "*on augmente*" ou "*on baisse*" la dette. L'enjeu, c'est de se demander : est-ce que les dettes qu'on contracte sont supportables pour le budget de la commune ? Et avec tout ce que nous avons réalisé durant cette mandature, nous nous retrouvons avec des remboursements de la dette inférieurs à ce qu'ils étaient à la dernière année de la précédente mandature et avec une durée de désendettement réduite d'un an. Je me rappelle des reproches qui ont été faits : « Tu empruntes sur tellement longtemps forcément ! ». Nous empruntons en fonction de la durée d'amortissement.

Lorsque nous refaisons « Mistral », ou lorsque nous allons nous « attaquer » au bâtiment de l'église, nos enfants, et pour moi, mes petits-enfants, vont en profiter.

Je ne vois pas pourquoi ce serait la génération actuelle, ou celle des toutes prochaines années, qui devraient assumer seule le coût de tout ça.

On ne va pas emprunter sur 25 ans pour acheter une voiture.

En revanche, quand on refait ce type d'infrastructure, il faut étaler l'amortissement dans le temps, évidemment sans aller jusqu'à l'excès de ce qu'avait fait l'ancien président de

Sud-Sainte-Baume, maire de Sanary, qui avait prévu des durées d'amortissement pour le pluvial sur 1 000 ans !

En revanche, concernant le réseau comme le pluvial : nous n'allons pas jusqu'à emprunter sur 100 ans, mais nous pouvons raisonnablement emprunter sur 60 ans, compte tenu de la durée de vie de ces infrastructures.

Quand il s'agit de refaire un bâtiment comme Mistral, on emprunte sur 25 à 30 ans, ce qui me semble normal. Voilà pourquoi, selon moi, la dette est supportable.

Mme Bousahla a parlé des décalages de recrutement, et en particulier du compte 012, je trouve que c'est injuste ce que vous dites. Il est vrai que, comptablement, cela a été favorable pour le 012 mais cela n'a pas été favorable pour notre fonctionnement ni pour les personnels. On a fait ce qu'on a pu !

Vous aimez dire « vous avez fait 100 000 € d'économie sur l'électricité en coupant l'éclairage la nuit, c'est désapprouvé par les habitants ».

Il est vrai que couper l'éclairage une partie de la nuit peut donner un sentiment d'insécurité. C'est une réalité. Mais est-ce que cela a généré une insécurité réelle ?

Je vous donne les statistiques de la gendarmerie - les atteintes aux biens et aux personnes ont diminué, certes de peu, mais elles ont diminué !

La délinquance routière et la délinquance intrafamiliale ont malheureusement augmenté.

Les atteintes aux biens et aux personnes ont diminué. Certes, la baisse est légère mais elle est réelle. Cela montre que ce n'est pas lié à l'éclairage, ni à l'absence d'éclairage.

Ce que j'affirme, c'est que malgré le sentiment d'insécurité, diminuer l'éclairage la nuit n'augmente pas les risques.

Pour les travaux de Mistral, vous dites qu'il n'y a pas eu de facture, c'est factuellement faux. Il y a du retard, mais c'est faux de dire qu'il n'y a pas eu de facture. Le maître d'œuvre avait prévu que les travaux avancent plus vite. Il a toutefois fallu attendre que la méthode d'injection dans les fondations, recommandée par le maître d'œuvre, obtienne l'accréditation nécessaire. Par prudence, nous avons attendu pour éviter tout problème avec l'Europe au niveau des subventions. Nous avons agi avec prudence et la certification a finalement été obtenue.

Le budget initial prévoyait 2 000 000 € de factures en 2024, mais nous n'avons payé que 500 000 €. Nous avons donc emprunté 1 000 000 € en moins. Et les 500 000 € restants seront affectés à des investissements, comme je vous le proposerai dans le prochain vote. Il s'agit d'une opération blanche.

2 000 000 € avaient été prévus, ils n'ont pas été engagés. L'emprunt a donc été réduit de 1 000 000 €, seuls 500 000 € ont été dépensés. Les 500 000 € restants ne seront pas affectés immédiatement.

Contrairement à la municipalité précédente — à laquelle je l'avais vivement reproché — nous ne transférons pas systématiquement l'excédent vers le fonctionnement. Ce n'est pas notre manière de faire. Nous travaillons dans la transparence.

Il reste environ 500 000 euros de reliquat. Il vous sera proposé de les affecter directement à l'investissement. Vous en déciderez par votre vote.

Autrement dit, ce qui n'a pas été payé en 2024 le sera en 2025, avec le même argent.

Concernant le personnel, ce n'était pas un choix. Il y a eu des difficultés de recrutement, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités.

Y a-t-il d'autres questions ? »

Michèle SALLES : « Je voudrais juste réintervenir suite à ton intervention. En fait, dans mon intervention précédente, je n'ai pas parlé de la dette. J'ai parlé du problème de l'épargne nette dégagée chaque année. Le problème de la dette, j'ai dit qu'il se posait pour les équipes municipales futures, sachant qu'à ce jour, nous n'avons pas encore le niveau de la dette prévu en fin 2025, puisqu'il nous a été annoncé dans le budget un montant entre 2 000 000 € et 3 000 000 €, en attendant le BS pour avoir quelque chose d'affiné. On peut penser que la dette fin 2025 sera entre 6 500 000 € et 7 000 000 €.

On n'en sait rien puisque, pour l'instant, nous n'avons pas les éléments. Je veux dire que mon alerte ne portait pas sur le niveau de la dette actuelle, puisque le niveau actuel qui nous est présenté aujourd'hui est de 5 000 000 €. Quand tu es arrivé aux affaires, elle

était de 4 500 000 €. Il n'y a pas eu de dérive colossale. Par contre, voyons ce qu'il en sera à la fin de 2025.

Je dis attention pour la mandature suivante : si elle est à 7 000 000 €, par exemple... ».

Monsieur le Maire : « Elle ne le sera pas ».

Michèle SALLES : « J'espère, mais je ne sais pas, je n'ai pas d'idées. Admettons, si elle est à 7 000 000 €, il y aura moins de possibilités de l'augmenter. C'est tout ce que j'ai dit. Je voulais faire cette petite mise au point ».

Monsieur le Maire : « Je commence à avoir des projections sur le BS, je ne peux pas en parler maintenant. Non seulement nous ne serons pas à 3 000 000 €, comme je l'avais annoncé, ce montant était envisagé pour atteindre l'équilibre.

Nous serons sans doute en dessous de 2 000 000 €. Nous ne serons pas à 7 000 000 €, je présenterai tout cela en temps et en heure.

Tu me parles de l'épargne nette. Son montant est lié aux remboursements. L'épargne brute moins les remboursements, ça donne l'épargne nette. Tu ne peux pas dire que c'est l'épargne nette, mais que les remboursements n'ont aucune importance.

Michèle SALLES : « absence de micro – inaudible »

Monsieur le Maire : « Pourquoi il est lissé ? Parce qu'il doit l'être !

Lorsque l'on refait l'espace Mistral, on le refait pour 25-30 ans. J'espère davantage. Quand on construit sa maison, on ne prend pas un emprunt sur 10 ans, à moins d'avoir beaucoup de moyens. Là, nous avons agi avec rigueur ».

Claude ALIMI : « Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été retracé, même si je souscris totalement au propos de l'opposition. Je voudrais simplement rappeler qu'à votre arrivée aux affaires, vous avez bénéficié d'une augmentation d'impôts décidée la municipalité précédente. Une augmentation qui a été en partie gaspillée, détériorée et au sujet de laquelle vous émettez le problème international. Je note que si cette amélioration a eu lieu, c'est grâce à cette augmentation d'impôts.

Je m'arrêterai là. Il faut que cela reste bien gravé ».

Monsieur le Maire : « À ce moment-là, je vous renvoie un peu à l'histoire.

La municipalité précédente a procédé à 3 augmentations d'impôts.

Une 1^{ère} que je compte double, car avec des taux similaires, il y avait à la fois la taxe foncière et la taxe d'habitation.

La 2^{ème} augmentation concernait uniquement la taxe foncière.

Regarder l'inflation pendant la mandature précédente et en 2 ans, nous avons eu pratiquement 15% d'inflation.

Avec une telle inflation, nous avons automatiquement perdu 5 à 6% de recettes, ce qui n'était jamais arrivé à l'équipe précédente.

Il faut remettre les choses en perspective.

Y a-t-il d'autres remarques ? »

Conformément à la loi, et en sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire a quitté la salle lors de l'examen et du vote du Compte Administratif.

Danièle SERRES : « Nous allons voir l'approbation de ce Compte Administratif »

Vote :

Ne participe pas au vote → 1

Edouard FRIEDLER

Adopté → 19

Danièle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien

BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES

Abstention → 7

Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

Monsieur le Maire a réintégré la séance à l'issue du vote relatif au Compte Administratif.

Danièle SERRES : « Le Compte Administratif a été approuvé ».

Monsieur le Maire : « Merci infiniment et merci aux services financiers pour leur travail extrêmement important ».

5. Affectation définitive du résultat 2024 – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Le Compte Administratif 2024 étant adopté, il s'agit maintenant d'affecter le résultat. Celui-ci sera repris dans le Budget Supplémentaire 2025.

Si vous voulez noter dans vos agendas, ce sera sans doute le 1^{er} juillet. Nous attendions pour savoir s'il risquait d'y avoir un référendum. D'après les informations que j'ai reçues, il ne devrait pas y en avoir avant l'été. Nous prévoyons le 1^{er} juillet pour que vous puissiez vous organiser.

Le résultat de clôture 2024 en section de fonctionnement s'élève à 2 300 000 € ; en section d'investissement à 274 000 € et les restes à réaliser montrent un excédent de 11 000 €.

En conséquence, le solde de la section d'investissement est excédentaire de 285 000 €.

Il est donc proposé d'affecter 500 000 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement en réserve d'investissement au compte 1068.

C'est une nouveauté. On ne dit pas : « Allez, le résultat, on a le droit de le mettre en fonctionnement ! »

On a repéré que, finalement, il y avait 500 000 € qu'on n'a pas pu dépenser. Ces 500 000 € sont donc bloqués en investissement. Et de reporter le reste, 1 804 000 €, en section de fonctionnement au compte 002, résultat du fonctionnement reporté ».

Vote :

Adopté → 20

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES

Abstention → 7

Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

6. Participation de la commune à l'Appel à Projet ACTEE + CHÊNE 3 – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « L'appel à projets « ACTEE CHÊNE 3 » est un programme proposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies. Ce programme permet de cofinancer la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités, ainsi que de l'éclairage public.

Nous avons déjà bénéficié des précédentes éditions de ce programme :

- le 1^{er} s'appelait SÉQUOIA,
- le 2^{ème} ACTEE CHÊNE 1.

Cette fois, la commune a candidaté en groupement avec Territoire d'Énergie Symielec VAR, dans le cadre du prochain appel à projets « CHÊNE 3 », afin de solliciter une aide pour les travaux de rénovation énergétique des menuiseries des écoles maternelles.

Jusqu'à présent, toutes les menuiseries étaient en simple vitrage. Nous allons donc les remplacer entièrement, portes comprises, par des menuiseries en double vitrage, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles et d'améliorer nettement le confort des usagers.

Pour cela, nous avons fait appel à un maître d'œuvre qui nous accompagne sur ce projet, dont le coût total est d'environ 300 000 €.

Dans ce cadre, nous avons sollicité une aide du programme ACTEE CHÊNE 3 à hauteur de 34 500 €, afin de financer en partie la maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la commune du Beausset portée par « Territoire d'Énergie Symielec », dans le cadre de l'appel à projets ACTEE CHÊNE 3 ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ? »

Vote :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Sandrine HORNING – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Claude ALIMY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNING – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

7. Délégation du Droit de Prémption à l'Établissement Public Foncier PACA sur le site Pignet en lien avec la Convention d'Intervention Foncière (CIF) en cours – Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « La commune du Beausset se situe dans la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, proche de l'aire toulonnaise. Elle connaît une croissance démographique importante et constante sur ces 50 dernières années. Le déclencheur de cette évolution remonte à 1971, avec l'arrivée du Canal de Provence au Beausset. Avant cela, les bourgs paysans n'intéressaient personne, faute d'eau et à partir de là, le développement a démarré.

Les résultats provisoires du dernier recensement montrent que la population dépasse les 10 000 habitants. Cette évolution met en lumière une progression continue du nombre d'habitants.

Cette croissance démographique s'est accompagnée d'un étalement urbain, aussi bien dans la plaine ainsi que dans les massifs forestiers et boisés.

Face à ce constat, dans l'objectif de renforcer l'offre de logements adaptée aux Beausse-tans et de favoriser un développement harmonieux du territoire, la maîtrise de l'extension urbaine sur la commune est recherchée, ainsi que l'optimisation du foncier pouvant accueillir du logement.

C'est dans ce contexte que le site Pignet, représentant une réserve foncière importante, a été identifié au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), regroupant toutes les communes de La Londe-les-Maures à Saint-Cyr, ainsi qu'à notre PLU, notre plan local d'urbanisme, comme un espace d'urbanisation prioritaire en greffe urbaine.

Que voulons-nous faire là-bas ? Il s'agit de créer un hameau provençal écoquartier.

La question du logement à prix abordable est un sujet d'actualité qui ne date pas d'aujourd'hui. Elle concerne plusieurs catégories de nos concitoyens. Je les cite :

1. Les publics à faibles revenus souvent logés dans des appartements avec un confort dégradé et des prix élevés par rapport aux services donnés, même si en valeur absolue les loyers sont moins chers.

2. Les jeunes adultes contraints de rester chez leurs parents à cause du prix des loyers.

3. Les classes moyennes relativement aisées. Je ne parle pas de riches mais ce sont des couples, qui avec 2 enfants, gagnent 5 000 €. Ce ne sont pas des riches mais, comme je dis souvent, leur frigo est plein à la fin du mois. Ces classes moyennes relativement aisées paient des loyers trop élevés à cause de la pénurie de logements.

Une étude a montré que cela réduit leur niveau de vie de 2 000 à 3 000 € par an.

4. Les saisonniers que l'on peine à recruter faute de logements.

5. Les étudiants de notre CMA Formation, anciennement CFA qui, grâce à sa réputation d'excellence, attire des étudiants venant de loin.

Des logements intergénérationnels, offrant aux seniors un environnement plus sécurisant et vivant.

6. Des accessions à la propriété avec la formule du bail solidaire, qui permet d'acheter son logement tout en louant le terrain à un prix modique. Cela fait que les appartements ou les villas reviennent environ 35 % moins cher. C'est idéal pour une première acquisition de jeunes couples et cela devrait leur permettre de rester sur le territoire.

7. Enfin, des appartements ou des villas en acquisition libre, qui permettront de détendre le marché immobilier.

Ce sont ces considérations qui président à la création de ce hameau provençal écoquartier, dont je vous parlais, dans la zone de Pignet.

Ce projet pourrait comprendre un parc d'environ 2 ha, permettant de protéger la zone humide. Un groupe scolaire serait également prévu. Il aurait l'avantage de fluidifier la circulation au Beausset puisque toutes les écoles ne seraient plus concentrées au même endroit.

De nombreuses questions restent à résoudre comme le tracé de la nouvelle voie de desserte, indispensable au projet. Pas de voie de desserte, pas de nouveau quartier, cela va de soi.

Il faut aussi déterminer la composition des types de logement, les équipements nécessaires à la vie de ce nouveau quartier, ou la forme juridique du projet, zone d'aménagement concertée ou autre.

Afin de respecter la loi, nous nous engageons dans la même logique que nos prédécesseurs (nous sommes raccord et je me tourne vers les représentants de l'ancienne municipalité) de réserver 30 % des logements à nos concitoyens les plus précaires, avec une majorité de PLAI. Ce sont les mêmes logements que les autres mais avec des loyers plus bas, adaptés aux faibles revenus.

Un total de 50 % de logements conventionnés est prévu, comparable aux immeubles construits par la précédente municipalité, « Vendanges » et « Coquelicots ». Ce dernier pourcentage pourrait cependant évoluer vers un maximum de 60 % selon l'équilibre économique du projet. Maximum 60 %, si cet équilibre économique est respecté.

Des bureaux d'études, mandatés par l'Établissement Public Foncier, vont nous assister dans la réflexion de ce projet. Une réunion publique sera organisée.

L'Établissement Public Foncier PACA est régi par les articles de l'urbanisme que vous avez dans vos documents. C'est un outil au service de l'État, des collectivités territoriales, de leurs groupements ou d'autres établissements publics pour mettre en œuvre des stratégies

foncières afin de mobiliser du foncier, de favoriser le développement durable, de lutter contre l'étalement urbain et de limiter l'artificialisation des sols.

Concernant cet établissement Public Foncier (EPF), nous avons déjà adopté une délibération le 23 novembre 2023. Il met à disposition de ce projet, une ligne de crédit de 6 000 000 € pour acquérir les terrains nécessaires à l'opération.

Ces politiques foncières contribuent à réaliser des objectifs et priorités définis par son Conseil d'Administration, traduits dans son programme pluriannuel d'intervention.

Les actions menées participent à la mise en œuvre du SRADET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), adopté le 26 juin 2019. Ce schéma s'inscrit aussi dans les objectifs de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

L'EPF dispose actuellement d'une convention d'intervention signée le 23 novembre 2023, comme je le rappelais tout à l'heure, pour l'acquisition financière immobilière du site Pignet.

Dans le cadre de l'article 5 de ladite convention, au paragraphe intitulé « L'exercice du droit de préemption et du droit de propriété », il est précisé que la délégation du droit de préemption à l'EPF peut se faire au cas par cas, de manière totale sur le périmètre défini. Ainsi, pour poursuivre les démarches nécessaires à la maîtrise foncière du site Pignet, la commune souhaite déléguer son droit de préemption à l'EPF pour la totalité du site, et non pour chaque parcelle dans la Convention d'intervention foncière en cours. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délégation du droit de préemption à l'EPF PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour la totalité du site Pignet tel que défini dans cette même convention ».

Michèle SALLES : « Serait-il possible d'avoir des explications sur ce qui motive à déléguer la totalité du droit de préemption sur cette zone à l'EPF ? Il nous semblait que la convention d'intervention, avec l'ouverture de lignes de crédit, permettait de conserver le droit de préemption tel qu'il existe à l'heure actuelle. La commune pouvait alors juger de l'opportunité et, en cas d'acquisition, se tourner elle-même vers l'EPF. Pourquoi, dans ce cas précis, déléguer la totalité du droit de préemption ? Cette décision donne le sentiment d'une perte de maîtrise. Nous avons peut-être du mal à comprendre ! »

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas de perdre la maîtrise. Il s'agit d'une simplification administrative.

L'EPF dispose d'une ligne de crédit de 6 000 000 €. Il y a une évaluation des domaines. Cela posera sans doute problème, car, au fil des années, de nombreux promoteurs ont fait des promesses mirobolantes aux propriétaires mais il n'est pas envisageable de créer une route, des réseaux, et l'ensemble des VRD, financés par la collectivité, tandis que les propriétaires vendraient leurs terrains au prix du foncier déjà viabilisé.

Les Domaines fixent un tarif par zone. L'EPF ne peut pas aller au-delà, sauf dérogation, de plus de 10 % au-dessus du tarif fixé par les domaines. Ils ont une ligne de crédit. Il n'y a donc pas, selon nous, de perte de maîtrise de l'opération.

La commune garde la main sur l'ensemble du projet. Il s'agit d'une zone classée en 2AU, donc à urbaniser. Elle ne deviendra urbanisable qu'au moment où la collectivité sera propriétaire des terrains.

Cela veut dire, qu'actuellement, ces terrains valent 2 € le m², car ils sont considérés comme agricoles. Il n'est pas question d'en rester là, car ce serait spolier les propriétaires.

Les terrains seront donc évalués comme terrains à bâtir, déduction faite des aménagements que la commune devra réaliser. Cela permet de garantir un prix juste, sans excès, sans injustice.

La commune garde la maîtrise tant que la création de la ZAC n'est pas actée et tant que la convention d'aménagement n'est pas signée.

Hervé THEBAULT : « Effectivement, nous n'avons pas la capacité financière de se substituer à l'EPF pour acquérir ces terrains. La convention d'acquisition foncière a une durée limitée. Au bout d'un certain temps, généralement quelques années selon la

rédaction, l'EPF revend les terrains à l'aménageur (bailleur social ou un autre aménageur pour la partie destinée à la construction) ainsi que pour la partie aménagée pour les équipements publics, comme l'école. Cela laisse à la commune le temps de trouver les financements nécessaires pour réaliser cette école. À ce moment-là, l'EPF restitue les terrains à la commune.

Le principe de l'EPF n'est pas de faire des acquisitions foncières indéfiniment mais d'agir comme un intermédiaire au départ, en mobilisant des moyens importants pour faire des acquisitions foncières. À terme, les terrains sont rendus soit à l'aménageur soit à la commune ».

Michèle SALLES : « Est-ce que l'EPF intervient de la même manière que la commune dans le droit de préemption actuel qui intervient lors d'une vente, ou bien l'EPF agit-il en dehors de toute vente ? Comment cela marche en fait ? C'est ce point que nous avons du mal à comprendre. Est-ce clair là-dessus ? »

Monsieur le Maire : « L'EPF contacte les propriétaires et leur propose d'acheter le terrain. Dans un 1^{er} temps, ils peuvent refuser et continuer à cultiver en maraîchage. Sinon, ils vendent au prix du terrain constructible ».

Claude ALIMI : « Ce que je voudrais dire, quelle que soit votre vision de l'urbanisation de notre commune, je rappelle que dans le Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT, dont vous vous référez, la zone de Pignet est inondable. L'urbanisation que vous projetez mettra en grand danger les quartiers existants et à venir lors des crues centennales. Les propriétaires le long du chemin de Pignet ont déjà subi des inondations avec 60 cm d'eau chez eux.

D'autre part, ces terrains sont privés, comme nous venons de le répéter.

À ma connaissance, les propriétaires actuels, au nombre de 4, bloqueront toute démarche de vente sans concertation étroite entre la mairie et eux.

Vous vous déchargez sur l'EPF, mais à mon avis, la discussion doit se faire étroitement entre la mairie et les propriétaires. Sinon, cela fera perdre un temps précieux à un projet d'urbanisation qui pourrait être beaucoup plus réfléchi avec eux et raisonné dans ce quartier de Pignet.

Voilà ma réflexion ».

Monsieur le Maire : « Deux choses ! Nous avons eu plusieurs rencontres avec les propriétaires. Ils peuvent l'attester ».

Claude ALIMI : « Je suis au courant ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes au courant, mais vous dites qu'il n'y a pas eu de rencontre avec les propriétaires. Nous avons eu des rencontres avec eux.

Par contre, dire que la totalité de la zone de Pignet est inondable est faux, c'est de l'intox. Nous nous basons sur l'étude hydrologique réalisée par la municipalité précédente. Il y a une zone rouge, une zone bleu foncé, une zone bleu clair et la suite est totalement constructible, hors de danger. C'est pour cela que nous parlons d'un parc de 2 ha, ce n'est pas rien car cette zone est susceptible d'être inondée. Je ne veux pas vous empêcher de dire ce que vous voulez, mais c'est carrément faux de dire que cette zone est totalement inondable. 2 ha ne seront pas construits ».

Claude ALIMI : « Avez-vous en tête le dernier événement pour les Agrions, avec les garages inondés actuellement ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Alimi, est-ce vous qui avez posé la question ? »

Claude ALIMI : « Non apparemment, je vous la pose et c'est très bien ! »

Monsieur le Maire : « Il y aura une réponse détaillée. Je crois que, quels que soient les objectifs des uns ou des autres, il faut arrêter d'agiter des chiffons rouges pour faire peur. Soyons raisonnables. Soyons objectifs. Vous allez avoir une réponse détaillée sur les événements qui se sont passés aux Agrions.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui ? »

Hervé THEBAULT : « Par rapport au risque d'inondation, il faut bien séparer 2 choses. C'est un peu technique, mais important. Il faut séparer l'inondation par débordement des cours d'eau et celle par ruissellement. Le ruissellement peut intervenir n'importe où, même en dehors des cours d'eau, là où il y a de très fortes précipitations, très localisées. Ces 2 types de risque sont pris en compte dans les études hydrauliques.

Si nous réalisons un écoquartier, c'est justement pour tout mettre en œuvre afin d'éviter cela.

Les surfaces imperméabilisées seront limitées au strict minimum. Les parkings, les espaces intermédiaires ne seront pas imperméabilisés, pour préserver la pénétration des eaux.

Les règles de construction actuelles sont très strictes. Pour chaque m² imperméabilisé, il faut prévoir 100l de bassin de rétention. Ces équipements seront prévus soit sous les routes, soit sous les voies de circulation. Ils permettront de retenir les eaux de ruissellement.

Nous pourrions aussi utiliser la partie de 2 ha qui borde le Gourganon comme espace de débordement complémentaire pour ces bassins de rétention. Cette zone humide restera une zone humide. Une attention particulière sera portée pendant les travaux pour qu'aucune atteinte ne soit portée à cet espace, pour préserver la biodiversité qui s'y trouve ».

Monsieur le Maire : « Merci. D'autres interventions ? Je vous demande de vous prononcer sur la délégation du droit de préemption à l'EPF ».

Votes :

Adopté → 20

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES

Contre → 7

Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

8. Créations de poste – Rapporteur Monsieur le Maire

9. Modification du tableau des effectifs – Annexes – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je vais traiter ensemble les 2 points suivants, si vous le permettez, puisqu'il s'agit de corriger une erreur sur la précédente délibération.

Nous voulons transformer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe tel qu'il était proposé en 1^{ère} classe, car c'est ce qui correspond en réalité à la promotion d'un agent. Pour le reste, rien ne change.

Je suis donc dans l'obligation de vous proposer cette délibération et de vous proposer la suivante avec le nouveau tableau des effectifs, mais qui ne change absolument rien.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on vote les 2 propositions en même temps ?

Très bien. Je vous demande de vous prononcer sur la transformation du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe ».

Même chose pour le tableau des effectifs !

Je vous remercie ».

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés -> 3

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY - Hervé THEBAULT

10. Autorisation donnée au Maire d'approuver les nouveaux fournisseurs des marchés de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs dans le cadre du groupement de commande du SIVAAD – Lot 25-DC13 : « Pâtes alimentaires fraîches » - Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Cette délibération concerne le lot 25-DC13 relatif aux pâtes alimentaires fraîches. Le 13 juillet 2024, le SIVAAD a lancé un appel d'offres portant sur la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique, en circuit court ou direct producteurs.

Cette consultation comportait plusieurs lots dont la plupart a été attribuée lors de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 21 octobre 2024.

Concernant le lot 25-DC13, « pâtes alimentaires fraîches, » celui-ci a été déclaré infructueux par cette même CAO (Commission d'Appel d'Offres).

Le SIVAAD a donc relancé une procédure d'appel d'offres, avec une date limite de remise des offres fixée au 14 février 2025.

En date du 13 mars 2025, la CAO a attribué le marché à la société « Pâte Lanza », implantée à Solliès-Pont.

Il convient d'entériner le résultat de cette procédure. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour le lot en susvisé, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée par le SIVAAD pour les années 2025 et 2026 ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

11. Autorisation du Maire à signer une convention avec le PNR pour une résidence d'artiste « Terres de légendes » - Annexes – Rapporteur Bruno VADON

Bruno VADON : « Bonsoir. Dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Légendes » lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et la Région Sud, les parcs

naturels régionaux des Alpilles, des Préalpes d'Azur et de la Sainte-Baume ont été invités à accueillir, chacun, une résidence artistique de création et de transmission.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a initié une collaboration avec l'artiste Julien Blatteau, architecte basé à Marseille, dont le projet a été retenu par un comité réunissant les parcs, la Région et la DRAC.

2 implantations sont prévues pour ce projet : l'une sur la commune de Méounes et la 2^{ème} sur la commune du Beausset.

La présente convention que nous vous présentons ce soir formalise le partenariat entre le Parc, l'artiste et la commune du Beausset, qui s'est portée volontaire pour accueillir l'une des œuvres issues de cette résidence.

Cette convention encadre la mise en œuvre du projet artistique, prévu sur une période de 10 semaines, entre juin et août 2025. L'ambition est de proposer une œuvre en lien avec les matériaux naturels et les savoir-faire locaux, dans une dynamique de création partagée avec les habitants.

Je rappelle que l'œuvre elle-même est une structure ouverte, un dôme aéré sur l'extérieur, réalisé essentiellement en bois et en canne de Provence. Elle sera réalisée avec la participation des habitants, des scolaires entre autres.

L'œuvre sera implantée sur une parcelle communale de 20 m², située sur le site du C.R.A.P.A, dans un lieu défini conjointement par le Parc, la commune et l'artiste.

Un chantier participatif est prévu en juin 2025, suivi d'une journée d'ouverture au public.

La commune apporte son appui logistique à toutes les étapes du projet, notamment par la mise à disposition du terrain, d'équipement, d'un hébergement temporaire, ainsi que l'organisation de l'inauguration.

Vous pouvez le noter, elle aura lieu le 27 juin à 18h30 sur site.

Le parc, assure la coordination générale de la résidence et la valorisation du travail de l'artiste, en finançant sa rémunération dans le cadre d'une convention distincte. La durée d'implantation de l'œuvre est fixée à 2 ans avec possibilité de reconduction via avenant. L'œuvre est destinée à vivre sa vie, puisqu'elle est conçue avec des matériaux naturels. Il y a aussi un travail de fait sur la pierre sèche. Nous verrons au bout de 2 ans, comment ça évolue. Elle pourrait être envahi par la végétation, nous pourrions la démonter. Il faudra suivre l'évolution au fur et à mesure.

Les engagements partagés encadrent, la surveillance, l'entretien et, le cas échéant, le démontage de l'installation, dans une logique de responsabilité partagée entre les 3 partenaires.

Je précise que ce sera une œuvre ouverte au public, tout le monde pourra y accéder. C'est un lieu ouvert, pensé comme un espace de méditation ou de repos, au milieu du C.R.A.P.A. Par cette convention, le parc, la commune et l'artiste affirment leur volonté commune de promouvoir, la création contemporaine sur le territoire, de renforcer le lien entre culture, paysage et population locale, de faire de cette résidence un temps fort de la valorisation du patrimoine immatériel et naturel de la Sainte-Baume.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ».

Monsieur le Maire : « Qui souhaite intervenir ? »

Michèle SALLES : « Juste une petite question. Est-ce qu'il est prévu, à l'intérieur de cette grande hutte, des assises ? Une table ? Des chaises ? Si c'est un lieu de méditation, ce serait bien que ça soit le cas ! »

Bruno VADON : « C'est une bonne question. Il n'y aura pas de table ni de chaises. La structure étant circulaire, une banquette suivra la circonférence pour pouvoir s'asseoir. Chacun apportera son dossier, bien entendu ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Sandrine HORNUNG – Maire VIDAL-MICHEL- Marc RAMUS – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Alain MAROT - Richard CAMUS – Michèle SALLES – Denis WILLAERT - Claude ALIMY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Laurent CAULET représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI représenté par BRUNO VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absentes non représentées -> 2

Julia NEGRONI - Clivy RIDE-VALADY

Monsieur le Maire : « Est-ce que des questions portent sur les décisions de gestion courante ? Très bien. Passons aux questions diverses.

Je commence. Je ne sais pas dans quel ordre elles ont été reçues. Il n'y a pas de préséance. Sous les yeux, j'ai d'abord les questions de « l'Élan Beaussetan ». La 1^{ère} concerne le défrichement en cours. À toi, Bruno ».

Bruno VADON : « Il y a deux questions qui portent sur le même sujet. M. Alimi a posé également une question ».

Monsieur le Maire : « Lis les deux questions et fais une réponse commune ».

Bruno VADON : « Pour l'Élan Beaussetan :

Nous avons été alertés par plusieurs riverains inquiets des importants défrichements en cours au niveau du chemin de Font-Vive. Il paraîtrait que le PLU, dans cette zone, soit passé de zone naturelle à zone agricole. Est-ce le cas ? Si oui, pour quelles raisons y a-t-il eu changement de zone à cet endroit ?

Pour entreprendre cet important défrichement, une autorisation a-t-elle été demandée, et surtout accordée, par vos services ou par vous-même ?

Certaines de ces zones sont des zones classées au sein du Parc Naturel Régional Sud-Sainte-Baume, notamment parce qu'elles abritent des espèces animales et végétales protégées.

À quel titre une autorisation aurait-elle pu être donnée dans ces zones ?

La question de M. Alimi portant sur le même sujet :

Nous avons été alertés par plusieurs administrés au sujet de défrichements importants en cours dans le secteur du Beausset-Vieux, chemin de Font-Vive, au lieu-dit "Les Collines de l'Abus". Ces travaux, qui ont lieu en pleine période de reproduction de la faune et de la flore locales, suscitent de fortes inquiétudes en raison de leur ampleur, des atteintes paysagères constatées et des risques potentiels d'érosion des sols à court ou moyen terme.

Nous nous interrogeons sur la légalité de ces coupes, d'autant qu'aucune autorisation de défrichement n'est affichée sur le site, alors même que cette zone est soumise à autorisation préalable, conformément à la carte de la DDTM annexée au PLU, au règlement du Parc Naturel de la Sud-Sainte-Baume et au Code Forestier, qui impose une autorisation préfectorale au-delà de 4 ha.

Par ailleurs, une société récemment créée à Aubagne, la SOFEB, dirigée par M. Cédric Bronte, semble intervenir sur site du 15 avril au 1^{er} juin 2025 pour une coupe sur 6 ha, selon une pancarte retrouvée à terre.

Nous rappelons que le PLU voté le 19 décembre 2024, par votre majorité, a déclassé des zones auparavant protégées « espaces boisés classés ». Il ne s'agit pas des espaces boisés classés du PNR, mais bien des espaces boisés classés du PLU du Beausset, déclassés en zones agricoles.

Cela ne dispense en rien les propriétaires, à priori au nombre de 3, du respect du Code Forestier.

De plus, les défrichements semblent s'étendre au-delà des zones agricoles prévues dans le PLU, atteignant des espaces toujours classés naturels.

Enfin, il nous surprend que vos services n'aient pas exercé un contrôle plus rigoureux, sachant que M. Fabien Baudino aurait été informé du projet dès avril.

Pouvez-vous nous dire quelles vérifications ont été effectuées par la commune, quelles suites sont données à ces faits, et si une procédure administrative a été engagée, où va l'être, pour faire respecter le droit applicable sur ce secteur sensible ?

Je vais répondre pour les deux questions en même temps.

Sur la question du passage des zones N (naturelles) en zones agricoles dans le PLU approuvé. Je vous rappelle en 1^{er} lieu qu'il s'agit d'une traduction de notre volonté politique de soutenir et de développer l'agriculture. L'objectif était donc d'élargir la zone agricole potentiellement exploitable sur la commune.

Cette modification correspond aux prescriptions du plan de reconquête agricole de la Chambre d'Agriculture du Var, élaboré en partenariat avec la préfecture.

La situation de ces parcelles dans le périmètre de l'AOP Bandol (je rappelle que 630 ha sur la commune sont classés en appellation « Bandol » dont seulement 240 ha sont mis en valeur) justifie ce choix. Cela correspond à leur potentiel agronomique reconnu, ainsi qu'à leur exploitation antérieure pour l'essentiel, puisqu'on retrouve des anciennes restanques. Ces éléments recoupent la volonté des exploitants d'une remise en culture de ces parcelles. Pour rappel, les zones concernées sur l'ensemble de la commune, lors de l'examen du périmètre de la zone agricole protégée et traduites dans le PLU, représentent environ 80 ha, soit 7 % de la totalité de la zone agricole. C'est ce qui a été gagné en termes de potentiel de surface agricole.

Lors des réunions et des enquêtes publiques sur la ZAP (Zone Agricole Protégée) ainsi que sur le PLU, aucune remarque n'a été formulée par le PNR ni par la DDTM, c'est-à-dire la préfecture, concernant ces modifications. Les avis transmis étaient favorables. Aucune contribution sur ce point n'a été déposée lors de l'enquête publique.

Les parcelles concernées par le défrichement récent ne bénéficient d'aucun classement ni d'aucune mesure de protection. La surface totale défrichée représente 5 ha, ce qui représente 0,8 % de la surface forestière communale.

Seule la partie sommitale de la barre de l'Abus, précisément les contreforts, plus rocailleuse a été identifiée dans l'atlas de biodiversité communale comme un secteur à enjeu de biodiversité, abritant des espèces patrimoniales caractéristiques des milieux semi-ouverts et pas forestiers.

À ce titre, cette zone a été conservée en zone naturelle dans le PLU. Il ne s'agit donc pas de la partie accueillant les espèces endémiques patrimoniales qui a été reconvertie en zone agricole.

Concernant l'obligation d'autorisation de défrichement, elle reste indispensable sur ce secteur. Cette exigence figure en annexe du PLU. Une carte la précise.

Cette autorisation relève toutefois de la compétence de la DDTM et non de la commune ».

Monsieur le Maire : « C'est donc la préfecture ? »

Bruno VADON : « Oui, la préfecture. Il s'agit d'une compétence relevant de la préfecture, plus précisément du service de la DDTM, et non de la commune.

La commune doit cependant être informée, puisque les pétitionnaires ont l'obligation d'afficher ces autorisations sur le terrain ainsi qu'en mairie.

Les demandes préalables n'ont pas été formulées, ce qui peut entraîner des sanctions de la part de la DDTM.

Même en l'absence de certitude quant à la connaissance du reclassement de ce secteur en zone agricole, et du fait que cette évolution impliquerait tôt ou tard un déboisement en vue de sa mise en valeur, nous tenons à saluer et à remercier les riverains soucieux de la préservation des paysages, de la biodiversité, et du respect de la réglementation, qui ont réagi, alerté et permis de signaler ces chantiers de défrichement.

Juste encore un tout petit point, puisque M. Baudino a été mis en cause, en disant qu'il était informé.

M. Baudino s'est rendu sur site au mois de mars, en tant que président de la Société de chasse du Beausset, pour une action particulière en zone naturelle, sans lien avec les chantiers de défrichement. Il n'était pas mandaté par la commune. Le suivi du défrichement, comme déjà précisé, ne relève pas de nos compétences.

Cela étant dit, le service urbanisme, alerté par ailleurs, a écrit à la DDTM dès le 16 avril. Malheureusement, cette administration n'a transmis de réponse que cette semaine, en confirmant l'absence de demande d'autorisation de défrichement et par conséquent la possibilité de sanctions ».

Monsieur le Maire : « Exceptionnellement, je vous donne la parole ».

Claude ALIMI : « Ce que je reproche, c'est le moment de l'intervention et le défrichement qui auraient pu être contrôlés par la mairie. La mairie est partie prenante et doit jouer un rôle sur son territoire, même si les autorisations relèvent de la DDTM et du Préfet lorsqu'il s'agit de plus de 4 ha. Ici, il s'agit de 10 hectares, et non de 6 comme cela a été spécifié. Sachant que M. Baudino était au courant depuis, comme vous l'avez dit, le mois d'avril, l'alerte était donc donnée. Vous auriez dû être beaucoup plus attentif et lorsque le défrichement a commencé, vous auriez dû aller sur site. Il me semble que vous disposez d'un garde champêtre, qui est là pour ça !
Ma question : je m'interroge ainsi que les riverains sur l'inefficacité de vos services ».

Monsieur le Maire : « je vais suspendre la séance et donner la parole à des citoyens

Interruption de séance : À 20h18

Reprise de séance : La séance reprend à 20h37

Monsieur le Maire : « La question suivante de « L'Élan Beaussetan » concerne les parkings ».

Danielle SERRES : « La question : « *Nous avons été informés que, suite aux pluies du mois d'avril, les parkings souterrains des nouveaux logements sociaux de Pignet avaient été inondés. Quels ont été les dégâts ? Une solution a-t-elle été trouvée afin que cela ne se reproduise plus ?*

Nous sommes en contact régulier avec le bailleur et les locataires de la résidence les Agrions.

Le bailleur est la SFHE.

Votre question me donne l'occasion de signaler la grande satisfaction exprimée par les locataires concernant cette belle résidence de logements pour tous, à loyers abordables. Je souhaitais faire cette petite parenthèse.

Effectivement, il y a eu une entrée d'eau dans l'espace garage. Le bailleur m'a signalé que, sans parler d'inondation, la nappe d'eau, d'après ses indications était faible. Le problème a été pris en compte rapidement. Aucun dégât notable n'a été constaté.

Des pompes ont été installées et une recherche active de la cause a été entreprise.

Ils ont constaté qu'un élément du drainage avait été endommagé pendant les travaux. Ils ont la solution au problème et ont entrepris des travaux pour palier à l'entrée d'eau. En attendant, les pompes restent sur place.

Indépendamment, des réparations ont eu lieu sur les ascenseurs, et actuellement sur l'électricité.

Je tenais à souligner que ce bailleur s'est montré réactif et communicant. Toutes les informations ont pu être obtenues très facilement. Ce bâtiment ne relève pas de la commune mais bien du bailleur ».

Monsieur le Maire : « La question suivante a été posée par M. Camus.

« *Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 : Nous avons tous constaté avec surprise que M. Le Maire avait refusé, au dernier moment, que Mme Fiol dépose une gerbe en hommage aux morts pour la France.*

Mme Fiol est, certes, la suppléante de M. Giletti, député du Rassemblement National, mais c'est en sa qualité de conseillère régionale et non en tant que représentante du

Rassemblement National, qu'elle était venue assister à la cérémonie et déposer cette gerbe. Elle portait d'ailleurs son écharpe de Conseillère régionale.

À partir du moment où « le Cercle du 24 février 1848 », publiquement de gauche, j'insiste, publiquement de gauche, ainsi que les élèves du collège du Beausset, ont été autorisés à déposer une gerbe, pourquoi cette action a-t-elle été refusé à Mme Fiol ?

J'ai reçu aujourd'hui le message de M. Marco, avec qui je suis à cent pour cent d'accord. Il s'interroge à juste titre. Pour ma part, j'appelle cela une tempête dans un verre d'eau.

Le refus opposé à Mme Fiol de déposer une gerbe lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a suscité des interrogations. Cette date historique marque la fin de la 2nde Guerre mondiale en Europe. C'est le jour où les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie.

Suite à ce refus, il convient d'apporter des éléments de clarification fondés sur le droit et l'usage républicain en matière de protocole lors des cérémonies officielles, notamment à la suite d'une circulaire transmise par M. le Préfet du Var le 17 mars dernier.

Madame Fiol est la suppléante de M. Giletti, député du Rassemblement National de la 6e circonscription du Var. À ce titre, il est important de rappeler que la suppléance parlementaire n'a d'effet qu'en cas de vacance du siège de député, dans les conditions prévues par la loi, conformément au décret du 13 septembre 1989 et à l'article L.O. 176 du Code Electoral.

En dehors de ce cas, un suppléant ne peut en aucun cas représenter un député lors d'une cérémonie officielle. Cette règle est constante et s'applique à l'ensemble des formations politiques, sans exception. Cette disposition fut rappelée clairement par M. le Préfet du Var.

Par ailleurs, s'agissant de sa qualité de Conseillère Régionale que vous évoquez, aucun mandat exprès du président du Conseil Régional ne l'autorisait à le représenter officiellement lors de cette cérémonie. L'écharpe portée à ce titre atteste de sa qualité d'élue régionale mais ne constitue en rien un mandat de représentation protocolaire. C'est évident. Il est également utile de rappeler que certaines entités comme les établissements scolaires ou les associations locales, tel que « le cercle du 24 février 1848 », peuvent être invitées à déposer une gerbe dans le cadre d'un protocole établi localement par la collectivité organisatrice, généralement la mairie. Cette participation est alors symbolique et ne vaut pas représentation officielle d'une collectivité ou d'un corps constitué.

En ce qui concerne spécifiquement « le cercle du 24 février 1848 », il ne s'agit pas d'un acteur politique contemporain mais d'une association culturelle profondément ancrée dans l'histoire républicaine de notre territoire. Ce cercle rend, par exemple, hommage à l'avènement de la Seconde République, porteuse de droits nouveaux pour les citoyens, d'un vent de liberté, de progrès sociaux et d'avancées dans le droit de l'homme.

En Provence, et notamment dans le Var, ces cercles incarnent un patrimoine républicain vivant. Leur existence fut menacée à plusieurs reprises. Après l'insurrection varoise de 1851, le 2nd Empire s'efforça de les interdire et sous l'Occupation nazie, ils furent fermés. Aujourd'hui, quelques cercles sont encore actifs dans le Var dont celui du Beausset. Il constitue un témoignage précieux de notre héritage républicain, un lieu de sociabilité, de mémoire, toujours fidèle aux idéaux de la République.

C'est la raison pour laquelle les cercles de Provence furent très récemment inscrits à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Vous parlez de « publiquement de gauche » à propos de Mme Rachida Dati, qui n'est pas connue comme étant une extrémiste de gauche. Si vous considérez « le cercle du 24 février 1848 » comme une association « publiquement de gauche », je reprends vos termes, cela révèle, et il est utile de le rappeler, que le parti politique que vous représentez peine à reconnaître la portée universelle des valeurs républicaines, dès qu'on en parle, en les assimilant exclusivement à la gauche.

Car en contestant la légitimité des symboles de l'héritage républicain défendu par « le cercle du 24 février 1848 », vous-même et le Rassemblement National que vous représentez, contestez une certaine idée de la République, celle que nous voulons : inclusive, sociale, universelle, fondée sur les droits de l'homme. Ce que vous remettez en cause.

Ainsi, pour conclure, le refus opposé à Mme Fiol ne procédait d'aucune discrimination politique mais du strict respect des règles en vigueur en matière de représentation officielle.

Ces règles visent à garantir la neutralité républicaine des cérémonies publiques comme cela a été rappelé par le Préfet du Var, en évitant toute confusion entre représentation institutionnelle et instrumentalisation du mandat d'élu de la Nation.
Je conclus : vous avez reçu aujourd'hui cette note de mars. Elle est absolument sans équivoque.

Question de M. Alimi sur le projet d'élevage porcin, secteur de la Couchoua ».

Bruno VADON : « Après renseignements pris auprès de vos services d'urbanisme, nous avons appris qu'un projet d'élevage porcin serait en cours d'installation dans le secteur de la Couchoua. Ce projet serait porté par une Société en activité depuis janvier 2022 dont Mme Témis Rosier est la gérante. L'implantation d'une porcherie dans cette zone classée soulève plusieurs interrogations, tant sur le plan réglementaire qu'environnemental. Nous souhaiterions donc obtenir des précisions sur les points suivants : La municipalité a-t-elle donné son autorisation pour ce projet ? Une étude d'impact a-t-elle été réalisée concernant les nuisances sonores, olfactives, et les conséquences sur l'environnement immédiat et le voisinage ? Toutes les autorisations réglementaires nécessaires à l'installation d'un tel élevage ont-elles bien été sollicitées et obtenues, notamment au regard du zonage du PLU et des prescriptions sanitaires ?
Nous vous remercions par avance pour les éclaircissements que vous pourrez apporter à ce sujet sensible pour les riverains et pour l'équilibre environnemental de ce secteur.

Concernant l'implantation de ce que vous nommez une porcherie dans cette zone classée, je précise que la parcelle concernée à la Couchoua est classée en zone agricole autorisant les activités agricoles et d'élevage, sans possibilité de construction de bâtiment. Il ne s'agit pas d'une zone classée, mise à part cette affectation agricole sans construction.

Vous nous dites souhaiter obtenir des précisions sur les points suivants.

La municipalité a-t-elle donné son autorisation pour ce projet ?

Le projet nous a été présenté, j'insiste sur le mot *présenté*, dans ses grandes lignes dès 2021. Les porteurs de projet nous l'ont alors exposé. Depuis, ils se sont concentrés sur la recherche de parcelles agricoles compatibles avec l'activité proposée.

S'agissant d'un projet d'élevage extensif, en plein air, de race porcine de qualité, il n'est pas question de porcherie au sens classique du terme, comme on pourrait l'imaginer avec des élevages intensifs, de type de ce qu'on connaît en Bretagne ou en Catalogne par exemple.

À ce jour, aucune demande officielle n'a été adressée au service urbanisme.

Vous demandez ensuite si une étude d'impact a été réalisée sur les effets olfactifs, sonores, etc.

La question est sans objet, puisque le projet n'a pas été déposé officiellement à ce jour.

Vous demandez si toutes les autorisations réglementaires ont été respectées. Là encore, la question est sans objet pour la même raison ; aucun dossier n'a été déposé. On n'étudie pas un projet qui n'a pas été officiellement présenté.

Enfin, vous évoquez des renseignements pris auprès du service urbanisme au sujet de ce projet. Nous en sommes fort étonnés car en tant qu'ancien élu d'une équipe municipale ayant été aux affaires, vous savez que tant qu'un dossier n'a pas été déposé puis instruit par les services, les élus comme les agents sont tenus à un devoir de réserve. Nous sommes donc très dubitatifs sur votre allégation selon laquelle la source de vos renseignements se situerait au service urbanisme ».

Monsieur le Maire : « Dernier point, toujours une question de M. Alimi, concernant l'ouverture d'un lieu municipal convivial avec café offert par la mairie.

« M. le maire, mesdames, messieurs les élus, dans un article publié le 14 avril dans *La Marseillaise*, vous évoquiez votre possible candidature à un 2nd mandat, dans le cas où aucun membre de votre équipe ne reprendrait le flambeau.

Dans ce contexte, nous avons récemment découvert, avec un certain plaisir mais aussi un soupçon de surprise, l'ouverture d'un nouvel espace municipal convivial où le café est offert aux habitants.

À moins d'un an des élections municipales, on ne peut que saluer cette soudaine montée de chaleur humaine et de caféine dans nos services publics.

Cela dit, dans un souci de clarté et de respect des règles de neutralité qui s'imposent en période préélectorale, nous souhaiterions poser quelques questions simples :

S'agit-il d'un moment d'échange désintéressé entre élus et administrés, ou d'une forme de café de campagne avant l'heure ?

Nous savons bien qu'à l'approche d'une échéance électorale, les oreilles s'ouvrent plus grandes encore aux attentes des administrés et c'est une bonne chose. Dans un souci d'équité entre tous les candidats à venir, il nous semble légitime de vous interroger.

Cette mise à disposition gratuite et régulière d'un local communal est-elle encadrée par une décision formelle ? Pensez-vous qu'elle respecte les principes de neutralité et d'égalité d'accès aux moyens municipaux, notamment en période préélectorale ?

Il ne s'agit pas de contester le besoin de lien social ou de convivialité, mais de s'assurer qu'à un an des élections, les cafés municipaux ne deviennent pas des comptoirs électoraux. Nous vous remercions par avance pour vos précisions... et peut-être aussi pour un petit noir, bien serré, servi dans les règles de la démocratie ».

Je vous remercie pour votre vigilance citoyenne, ainsi que pour l'attention portée à la vie municipale. Votre questionnement à propos de l'ouverture, depuis quelques mois, du « Café du Maire » que vous définissez comme un nouvel espace municipal de convivialité, est légitime. Je suis heureux d'y répondre de manière transparente, en plusieurs points.

1. Le rôle du maire en dehors de la période électorale officielle et l'encadrement formel de l'espace convivial.

Avant l'ouverture de la période de campagne électorale officielle, les élus, et notamment les maires, conservent l'intégralité de leurs attributions, telles que définies par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'article L2121-29 du CGCT autorise le Conseil Municipal à délibérer sur tout ce qui concerne les affaires de la commune, y compris les initiatives visant à renforcer le lien social. Le maire, quant à lui, dispose d'un pouvoir d'initiative et de gestion dans le cadre de ses compétences exécutives, conformément à l'article L2122-21 du CGCT.

La mise en place d'un espace de convivialité ouvert à tous, gratuit, sans distinction, ne constitue pas en soi une opération de communication électorale mais s'inscrit dans la mission continue d'animation et de cohésion du territoire. Il s'agit d'une utilisation régulière d'un local communal pour ce type d'accueil. Les services municipaux concernés ont été mobilisés afin de garantir que l'accès à cet espace soit ouvert à tous, sans collecte d'opinion politique, sans diffusion de tract ou d'affiche de propagande, et sans prise de parole à caractère électoral.

2. La démocratie de proximité et la mission d'écoute des élus.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relatif à la démocratie de proximité, rappelle que les élus ont pour mission de favoriser le dialogue avec les habitants et de promouvoir l'accès à l'information et à la concertation. Créer des lieux d'échange accessibles et informels va dans le sens d'un service public plus humain, plus proche, tel que préconisé par cette loi. Par ailleurs, le maire a le droit de recevoir les administrés dans tout bâtiment communal. Dès lors que ces échanges ne relèvent pas d'un usage partisan ou discriminatoire, il ne s'agit pas ici d'un comptoir électoral, mais d'un espace municipal dans lequel toutes les personnes, sans distinction d'opinion, peuvent venir s'exprimer, poser des questions ou simplement échanger, vous également, bien sûr !

3. Encadrement réglementaire en période préélectorale.

Vous soulevez à juste titre la question du respect des principes de neutralité et d'égalité, particulièrement à l'approche du scrutin. À ce jour, la période électorale au sens strict n'est pas ouverte. Celle-ci débute légalement avec la publication du décret de convocation des électeurs, souvent 2 mois avant l'élection, voir l'article L47 du Code Electoral. Durant cette période s'appliquent notamment les règles fixées par les articles L52-1 et suivants du Code Electoral qui interdisent l'utilisation des moyens de la commune à des fins de propagande électorale.

En dehors de cette période, il n'existe pas d'interdiction générale empêchant les communes de poursuivre leurs actions habituelles dès lors qu'elles ne présentent pas un caractère promotionnel à visée électorale.

La jurisprudence du Conseil d'État du 8 juillet 2002 (Commune de Pertuis - pas très loin) a confirmé que la poursuite des actions municipales ne saurait être assimilée à de la propagande électorale, sauf s'il est démontré un usage manifestement détourné des moyens municipaux à des fins personnelles.

Je réaffirme ici que cette initiative n'a aucun objectif électoral déguisé.

Elle vise à offrir aux habitants un espace de dialogue, d'espace et de lien social dans l'esprit même du service public de proximité.

Soyez assurés que nous resterons vigilants quant au respect des principes de neutralité, d'égalité d'accès aux moyens publics, et que tout usage partisan des locaux ou des moyens communaux serait strictement proscrit.

Je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire autour d'un café, le vendredi matin, à la Maison du Tourisme.

Le Conseil est terminé.

J'invite les élus et les spectateurs à un verre de l'amitié. Je suis désolé, M. Alimi, je n'ai pas prévu de café pour vous, mais vous l'aurez demain matin si vous venez. Je vous en fais la promesse.

Merci à tous ».

La séance est levée à 21h00.

Le Maire
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance
Claude BLOIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Claude Blois mentioned in the text above.